

Boucle de la Soulège à Saint-Quentin-de-Caplong



Randonnée n°15864295

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Depuis le village, le circuit emprunte des chemins ruraux en sous-bois pour descendre jusqu'à une petite rivière, la Soulège. Au fil du chemin, vous rencontrez différents points d'intérêt : lavoir, pont de pierre, moulins à vent ou à eau, ... La suite du parcours alterne entre vignoble et bois, avec des points de vue sur les villages alentours.

Un livret gratuit, édité par la municipalité de Saint-Quentin-de-Caplong, est disponible à la mairie et à l'Office de tourisme du Pays Foyen.

Durée :	2h55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	8.77km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	139m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	134m		
Point haut :	153m	Commune :	Saint-Quentin-de-Caplong (33220)
Point bas :	85m		

Description

(D) (1) Départ et étape 1 : Stationnement dans le bourg, en face de la mairie. Près de l'épicerie communale, vous trouverez le premier panneau de la randonnée. Continuez sur le sentier qui descend tout droit en légère pente.

(2) Etape 2 jusqu'au pont de pierre : Au bout du chemin, prenez à droite sans suivre la route goudronnée : encore à droite, un second chemin suit le champ sur sa droite. Continuez ensuite à droite du bosquet d'arbre, puis tout droit pour suivre les sous-bois jusqu'à la Soulège et au petit pont de pierre. Ne traversez pas, continuer tout droit le long de la Soulège.

(3) Etape 3 du pont de pierre au moulin d'Andreu : Lorsque vous arrivez au champ, suivez le chemin à droite le long du champ, puis prenez le sentier qui monte jusqu'à un petit hameau. Continuez tout droit, puis prenez à gauche à la route goudronnée. Juste avant le pont, prenez à droite entre une maison et la rivière. Attention au chien. Le moulin d'Andreu et sa cascade se trouvent sur votre gauche.

(4) Etape 4 du moulin à la tuilerie : Continuer le sentier en montée sur votre droite, puis toujours tout droit. Suivre ensuite à droite en direction du hameau de Liret. A l'entrée du hameau, l'ancien lavoir se trouve sur votre gauche. Continuez tout droit, puis prenez à droite à la croix dans le village. Au croisement, prenez à gauche et suivez tout droit en direction de la Tuilerie, puis à gauche.

(5) Etape 5 de la tuilerie au hameau des gourds : Allez à droite le long de la haie, juste avant l'entrée des maisons. Un peu plus loin, allez à gauche pour descendre à nouveau dans le bois. Attention, la pente est forte et le sol peut être glissant en cas de pluie. Après la descente, prenez le chemin à droite. Continuez tout droit dans le sous-bois, puis tournez à nouveau à droite. Continuez un bon moment tout droit, puis allez à gauche à la route goudronnée. Un peu plus loin, un chemin part le long des vignes, sur votre droite. Prenez-le et allez tout droit. Au bout du chemin, prenez à gauche, puis à droite au bout du rang de vignes. Allez tout droit, passez devant un bâtiment agricole et revenez sur la route. Au croisement, prenez à droite. Continuez tout droit jusqu'au hameau des gourds.

(6) Etape 6 du hameau des gourds à l'arrivée : Aux gourds, le sentier continue sur votre gauche avant la croix, vous croisez ici le parcours de la randonnée du bois des dames. Suivez tout droit entre les maisons, les vignes, puis dans le bois et à sa sortie. Au hameau, prenez à gauche sur la grande route, puis le premier chemin sur votre droite. Suivez tout droit. Au bout des vignes, allez à

Points de passages

D/A Village de Saint-Quentin-de-Caplong - Mairie de Saint-Quentin-de-Caplong

N 44.783248° / E 0.130723° - alt. 134m - km 0

1 Village de Saint-Quentin-de-Caplong - Epicerie communale de Saint-Quentin-de-Caplong

N 44.783037° / E 0.130605° - alt. 133m - km 0.03

2

N 44.781567° / E 0.131937° - alt. 116m - km 0.26

3 Ancien pont de pierre - Ancien pont de pierre

N 44.778982° / E 0.125163° - alt. 96m - km 0.98

4 Moulin d'Andreu - Moulin d'Andreu

N 44.784719° / E 0.119319° - alt. 92m - km 2.05

5 Lavoir de Liret - Lavoir de Liret

N 44.792125° / E 0.117589° - alt. 112m - km 3.39

6 Hameau des gourds - Croix de mission

N 44.788698° / E 0.126169° - alt. 111m - km 5.67

D/A Eglise de Saint-Quentin-de-Caplong - Eglise de Saint-Quentin-de-Caplong

N 44.783324° / E 0.130758° - alt. 136m - km 8.77

droite, suivez tout droit le ruisseau. A la fourche, ne traversez pas mais continuez sur votre droite, puis tout droit en légère pente. Au bout de la montée, prenez à gauche. Traverser une route : sur votre droite se trouve un ancien moulin à vent : le moulin de Taillade. Prenez le chemin en face de vous qui rejoint ensuite la grande route, tout droit jusqu'au village et au parking.

(A)(1)

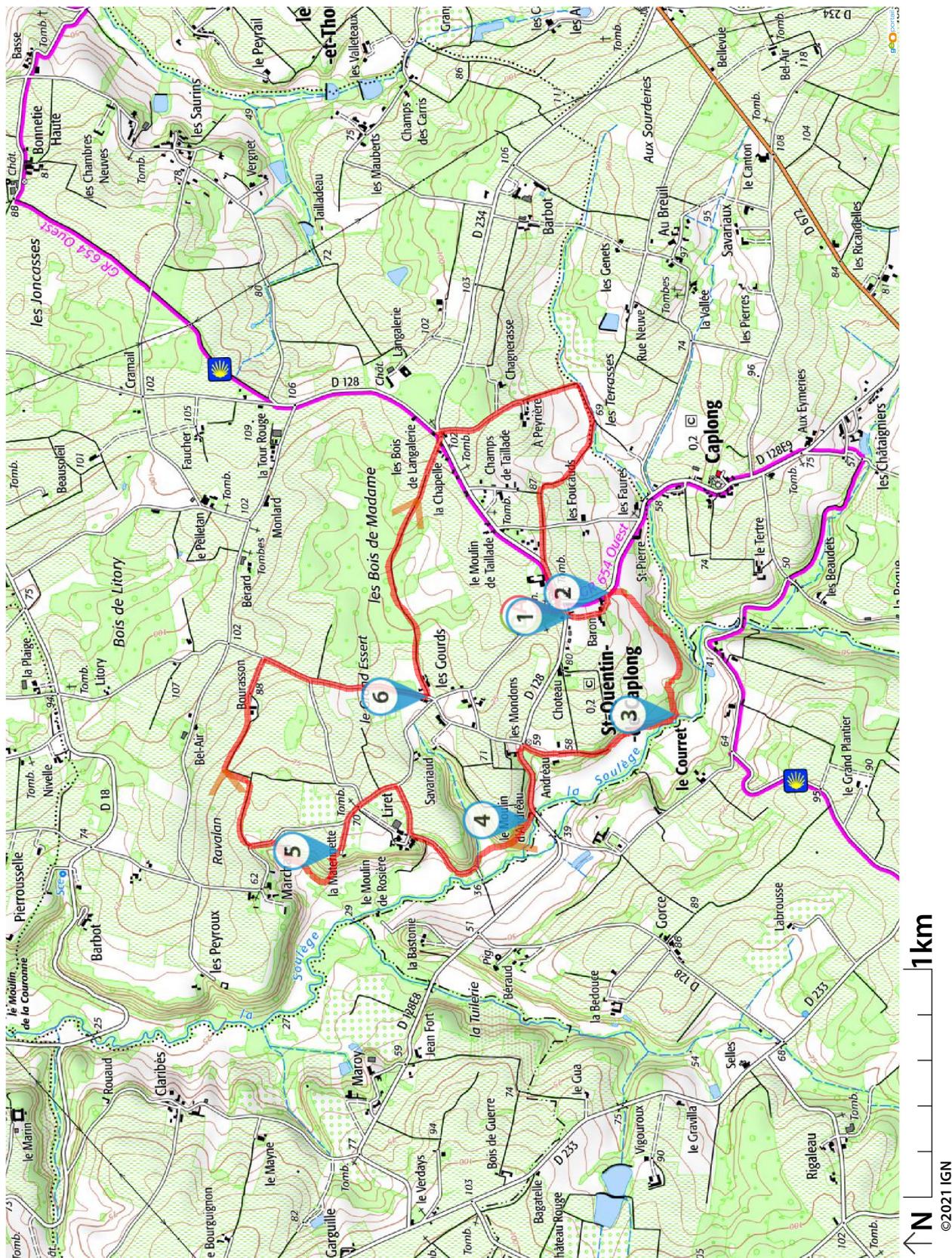
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/15864295>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



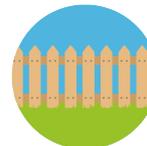
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.